

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ORIENTALES
COMMUNE DE POLLESTRES**

**ARRÊTE N°2024_050
Portant réglementation temporaire de la circulation et du stationnement
et autorisation d'occupation du domaine public.
RUE DES CHÊNES**

8.3 VOIRIE

Le Maire de la Commune de POLLESTRES,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2213-1, L.2213-2, L.2213-4 ;

VU le Code de la Route et notamment les articles R.110-1, R.110-2, R.411-5, R.411-8, R.411-18, R.411-25 à R.411-27 ;

CONSIDERANT la demande de [REDACTED], en date du 05 avril 2024,

CONSIDERANT que la pose d'une benne à déchets de chantier nécessite une autorisation d'occupation du domaine public sur le parking situé Rue des Chênes et une interdiction de stationner sur ce parking.

A R R Ê T E

ARTICLE 1 : Du 29 avril 2024 au 17 mai 2024, [REDACTED] sera autorisé à occuper le domaine public par la dépose d'une benne de déchets de chantier sur le parking de la rue des Chênes.

ARTICLE 2 : Le stationnement sera interdit sur le parking de la rue des Chênes du 29 avril au 17 mai 2024.

ARTICLE 3 : La signalisation réglementaire, conforme aux dispositions en vigueur, sera mise en place, entretenue et adaptée selon l'avancement du chantier par [REDACTED].

Un affichage sur site sera assuré et mis en place **au moins 7 jours** avant le début de la pose de la benne.

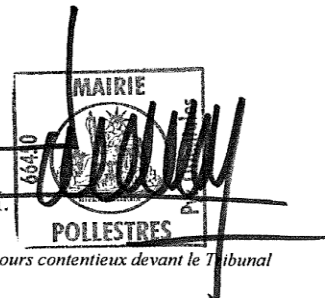
ARTICLE 4 : Les dispositions définies par le présent arrêté prendront effet le jour de la mise en place de la signalisation prévue à l'article 2 ci-dessus.

ARTICLE 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Mairie et la Police Municipale sont chargés de l'exécution du présent arrêté qui sera qui sera affiché et publié conformément à la réglementation en vigueur.

Fait à Pollestres, le 16/04/2024.

Le Maire,

Jean-Charles MORICONI.



Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de l'autorité signataire de l'acte et d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Montpellier dans les deux mois à compter de son rendu exécutoire.

Publication ou Notification le

Affiché du au

17 AVR. 2024